REPUBLIQUE FRANÇAISE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
(YVELINES)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
33 membres en exercice

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-217801240-20261102-CM-2026-100-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/11/2026

DÉLIBÉRATION CM-2026-100

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2026

PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES (RPQS) RELATIF À L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNÉE 2025

Le 2 novembre 2026 à 20h30, le Conseil municipal de la Ville de Carrières-sur-Seine s'est réuni dans la salle du Conseil – 1 rue Victor-Hugo, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud de Bourrousse, Maire.

Convocation et affichage effectués le 22 octobre 2026.

Étaient présents : M. de Bourrousse, Maire, M. Millot, Mme Conesa-Rouat, M. Andrade, Mme de Freitas, M. Devred, Mme Besson-Fernandes, M. Mouty, Mme Leygnat, M. Ferrand, Adjoints, M. Valentin, Mme Sanches Mateus, Mme Abry, M. Chardon, M. Sauvestre, M. Buisserez, M. Lambert, Mme Brunet, Mme Chambert, M. Khouider, M. Fantino, Mme Grosmaire, Mme Allègre, Mme Souchet, M. Bousba, M. Bonnefond et M. Gachon.

Pouvoirs : de Mme Tourrade à Mme Leygnat, Mme Karam à M. Millot, de M. Daniel à M. de Bourrousse, de Mme Zanotti à M. Andrade, de Mme Masson à M. Gachon et de M. De Magalhaes à M. Bonnefond.

Nombre de membres en exercice :	**33**
Nombre de membres présents :	**27**
Nombre de membres représentés :	**6**
Nombre de membres absents :	**0**

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :
Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible sur le site internet **www.telerecours.fr.**

Ville de Carrières-sur-Seine

REPUBLIQUE FRANÇAISE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
(YVELINES)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
33 membres en exercice

DÉLIBÉRATION CM-2026-100

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2026

PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES (RPQS) RELATIF À L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNÉE 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1411-3,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2224-5,

Vu la délibération n°DEL26-123 de la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine en date du 24 septembre 2026 portant sur la présentation du rapport sur le prix et la qualité des services (RPQS) relatif à l'eau potable et à l'assainissement pour l'année 2025,

Considérant que la Ville doit présenter le rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable devant contenir les indicateurs techniques et financiers et le porter à la connaissance des usagers,

Sur proposition de Monsieur Carlos ANDRADE, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Article 1 : **PREND ACTE** du rapport sur le prix et la qualité des services relatif à l'eau potable et à l'assainissement pour l'année 2025.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière,
- Monsieur le Président de la CASGBS.

Le Maire,

Arnaud de Bourrousse

MAIRIE de CARRIÈRES-sur-SEINE 78420 (Yvelines)

Le Conseiller municipal délégué,
Secrétaire de séance,
Éric Fantino

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :
Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible sur le site internet **www.telerecours.fr.**